Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_102

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Systèmes d'Information

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

Objet de la délibération:
Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE) Provence Alpes Côte d'Azur - Attribution d'une subvention 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

Le Centre Régional de l'Information GEographique (CRIGE) Provence Alpes Côte d'Azur est une association née en 2005 de la volonté conjointe de la DRE actuelle DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (service observation et prospective), soutenue par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et financée à son origine dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER) 2000-2006.

Sa mission est celle d'une structure technique d'appui à la mise en œuvre de la politique géomatique régionale.

Les ressources de fonctionnement du CRIGE et sa gouvernance sont assurées depuis sa création par l'État et par la Région, auxquels il faut ajouter les départements à partir de 2007.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, du fait des transferts de compétences, sont montées en charge sur l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique et par voie de conséquence au sein du réseau des usagers du CRIGE. Cette évolution a entraîné de nouveaux besoins concernant la précision et la mise à jour des données, l'organisation d'appuis ciblés sur leurs compétences ou la formation.

A la demande de ses financeurs, le CRIGE s'est organisé pour répondre aux attentes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans la perspective de les associer à la gouvernance et au financement de la structure sur la prochaine période de programmation. Ce financement est demandé sous la forme d'une subvention. En contrepartie, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont commencé à être associés à diverses actions telles que la mutualisation pour l'acquisition de données afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le montant de la subvention est calculé en tenant compte de la population et du potentiel fiscal de chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale pour arriver à financer 18% des 835 000 € de budget de fonctionnement du CRIGE.

Pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise, ce montant s 'élève ainsi à 8 625 €, une ligne budgétaire au titre des concours divers (nature 6281) est prévue au budget 2017 par le service Système d'Information Géographique.

Le CRIGE constitue une ressource indispensable pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de récupération des données de référence, métiers ou de nomenclatures telles que l'orthophotographie, les réseaux, les équipements publics ou l'occupation des sols et d'assistance sur les contextes réglementaires national et européen.

Depuis 2010, la mise en disposition du cadastre numérique par le CRIGE représente une économie de l'ordre de 5 500 € par an. Ces données sont directement intégrables dans le Système d'Information Géographique (SIG) et font ainsi faire une économie supplémentaire en coûts de manipulation.

Les services Système d'Information Géographique, agriculture, développement économique et l'environnement sont intéressés par les journées techniques et les groupes de travail autour de thèmes comme les documents d'urbanisme, les réseaux, le Plan de Corps de Rue Simplifié, les Zones d'Activité Économiques, l'adressage, le catalogage des données ou le mode d'occupation des sols, faisant faire des économies supplémentaires à la collectivité au regard de ce que coûteraient des interventions de prestataires ou des formations.

Enfin, le CRIGE joue un rôle essentiel en matière d'animation territoriale départementale et régionale et de veille réglementaire.

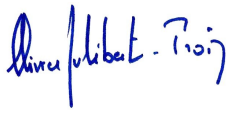
Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_102-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 8 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention au Centre Régional de l'Information GEographique (CRIGE) Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2017.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.